

Cahier de doléances du Tiers État de Ribeuif (Seine-Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Riboeuf, assemblés en la manière accoutumée.

Nous avons, trouvé que notre paroisse est surchargée, d'impositions en ce que :

1° M. le marquis de Thiboutot occupe et fait valoir 40 à 50 acres de terre, qu'il a plantées en bois taillis, semées en luzerne, côtes, aussi plantées, au moins de six acres, tous objets autrefois loués et aidant aux charges, et aujourd'hui exempts, étant dans les mains dudit seigneur.

2° M. le comte de Canouville fait aussi valoir viron deux acres de bois taillis en quatre différentes petites remises, lesquelles deux acres faisaient autrefois partie de la ferme.

3° M. le curé fait valoir deux acres de terre, qui sont aussi exemptes, ainsi que son presbytère, qui ne consiste qu'en un jardin sans mesure.

4° La gabelle est une charge dont tout le monde sent la pesanteur.

5° On en peut dire autant des aides.

6° Les corvées ne sont pas moins à charge.

7° Les taille et capitation sont fortes, surtout pour les années de disette.

8° Les mendicités écrasent les cultivateurs.

9° Les gros décimateurs, qui laissent à peine de quoi vivre au curé, ne suppléent point au besoin de la paroisse.

10° Réforme de la justice dans le code civil et criminel, et surtout abolir, autant qu'il sera possible, les différents degrés de juridiction ; et il serait bien à désirer que les procès se terminassent dans l'année et que les petits objets fussent jugés sans appel jusqu'à la concurrence de 300 livres.

Voilà à, peu près les sujets de plaintes que nous osons porter au pied du trône, et nous supplions S. M. de vouloir bien y avoir égard.

Note : Vieillot, curé de Ribeuif, a signé le cahier, car il paye la taille pour des terres louées.